



Compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2024

Présents : Serge Marsovique, Colette Loreau, Michel Chapuis, Jean-Hubert Petit, Jean-Louis Pornet, Véronique Saurel, Joël Bernard, Barbara Jager, Cédric Lacour, Thomas Bernard.

Excusés : /

Convocation du 26/03/2024.

La séance est ouverte à 19h10.

1/ Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du dernier compte rendu de conseil

Le compte rendu du conseil municipal du 15/02/2024 a été adressé aux membres du conseil. Celui-ci n'ayant pas appelé de demandes de révision,

Le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Adopter le compte rendu de la précédente séance ;
- Désigne Mme Colette Loreau secrétaire de séance.

2/ Compte administratif 2023 ; Compte de gestion 2023 et Affectation du résultat

Le compte administratif 2023 est présenté. Il fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement 2023 de 6 278.42 € ;
- un déficit d'investissement 2023 de - 62 508.67 € ;
- soit un **résultat déficitaire** pour 2023 de - 56 230.25 €.

Résultats auxquels il faut ajouter ceux de l'exercice antérieur, qui étaient :

- Excédent de fonctionnement 2022 : 88 495.57 € ;
- Déficit d'investissement 2022 : - 2 906.82 € ;

Soit le résultat **cumulé** suivant pour 2023 :

- Excédent de fonctionnement : 94 773.99 € ;
- Déficit d'investissement : - 65 415.49 € ;
- **Résultat global excédentaire** pour 2023 : 29 358.50 €.

Le Maire sort de la salle et le 1^{er} adjoint met au vote le compte administratif 2023.

Le compte de gestion 2023 étant en tout point conforme au compte administratif, il est également mis au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'adopter le compte de gestion 2023 ;
- D'adopter le compte administratif 2023.
- De reporter le déficit d'investissement 2023 de 65 415.49 € en dépenses d'investissement 2024 ;
- D'affecter le résultat global 2023 de 29 358.50 € en recettes de fonctionnement 2024.

3/ Taux d'imposition locaux 2024

Après avoir présenté l'état 1259 qui comporte les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales, le Maire propose de maintenir en 2024 les taux appliqués en 2023, soit :

Taxe d'habitation	5.14 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	26.53 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30.16 %

Produit prévisionnel 2024 : 31 679 €. (Perçu en 2023 : 30 537 €.)

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Le conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler les taux en vigueur rappelés ci-dessus.

4/ Budget primitif 2024

Le Maire présente le projet de budget primitif de la commune pour 2024, par section, par chapitre, et par compte (voir projet annexé). Il s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	119 479.50 €	119 479.50 €
Investissement	117 460.49 €	117 460.49 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver le budget primitif communal 2024.

5/ Tarifs concessions et règlement du cimetière

Vu la délibération du 29/09/2020 fixant le tarif des concessions du cimetière de St Vincent des Prés à 45 € / m², quelle que soit l'emprise au sol, et pour une durée unique (perpétuelle) ;

Vu la nécessité d'actualiser les tarifs en prévoyant une gradation en fonction de l'emprise au sol (notamment pour les cavurnes) et de la durée de la concession ;

Les tarifs suivants sont débattus puis arrêtés :

	30 ans	50 ans	Perpétuelle
Sépulture	50 € / m ²	75 / m ²	125 € / m ²
Cavurne	25 €	37 €	65 €

Par ailleurs, le dernier arrêté réglementant le cimetière communal datant du 15/03/2001, il est proposé au conseil de l'actualiser tel qu'annexé.

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- D'adopter le règlement de cimetière révisé ci-joint ;
- D'adopter les tarifs de concessions ci-dessus à partir de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Questions diverses :

Pont du bourg accidenté : Une entreprise de BTP a endommagé le pont du bourg. La commune sera remboursée par les assurances en totalité des frais engagés.

Radar pédagogique / bilan : Après 11 mois d'installation des radars pédagogiques, on constate que 2 véhicules sur 3 sont en excès de vitesse, les radars n'ont pas suffisamment d'effet dissuasif.

Vitesse et trafic : quand le trafic baisse (mois d'hiver) les excès de vitesse ont tendance à baisser (10 à 20%). A confirmer dans la durée.

Travaux ENEDIS : Un groupe électrogène n'était pas opérationnel le matin, mais tout est rentré dans l'ordre avant midi. Un camion transportant les groupes est resté coincé dans un chemin, M. LACOUR l'en a sorti. Les travaux ont été effectués sans autre problème.

Eclairage public : tous les luminaires de la commune ont été nettoyés et lampes remplacées.

Cloches d'église : un réglage des cloches a été réalisé, mais il nous a été indiqué que notre matériel est usagé.

Association Pleins d'essence : une formation organisée par l'association s'est tenue dans une parcelle communale en forêt de Pontailot (parcelle 26), sur le marquage en forêt, le renouvellement alternatif de la forêt : une vingtaine de participants. La municipalité a été remerciée. Une prochaine réunion sur les résineux aura lieu à SAILLY

Travaux prévus par membres du conseil : Bouchage de trous dans les chemins, arrangement coin poubelles du Plessis, et fleurissement. Une commande de deux vitrines d'affichage sera faite pour le bourg et Bézornay.

Fin de séance à 22 h.